

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 DÉCEMBRE 2020

T +33 (0)4 92 19 48 00 • contact@soditech.com

Siège social : 5 rue des Allumettes • 13090 Aix-en-Provence • France

Établissement principal : 1 bis allée des Gabians • 06150 Cannes La Bocca • France

Établissement secondaire : 16, avenue de l'Europe • 31520 Ramonville Saint Agne • France

S.A. au capital de 124.014 € • RCS Aix-en-Provence 403 798 168 • APE 7112B • TVA intracommunautaire : FR 25 403 798 168

TABLE DES MATIERES

RAPPORT FINANCIER ANNUEL	1
RESPONSABILITÉ DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL ET DU CONTRÔLE DES COMPTES	5
1 RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL.....	6
2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL	6
3 RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES AYANT PROCÉDÉ À LA VÉRIFICATION DES COMPTES ANNUELS	6
RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR L'EXERCICE CLOS	7
1 ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ ET FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE	9
1.1 Activités de la société.....	9
1.2 Évolution des affaires et de la situation financière de la société	10
1.3 Faits marquants de l'exercice.....	10
2 SYSTÈME D'INFORMATION DE LA SOCIÉTÉ	10
2.1 Comité de Direction.....	10
2.2 Comité d'audit.....	11
2.3 Le logiciel de gestion des affaires	11
2.4 Relations opérationnel / finances / comptabilité.....	12
3 SITUATION FINANCIÈRE	13
3.1 Société Mère - Soditech.....	13
3.2 Comptes Consolidés	16
4 FILIALES ET PARTICIPATIONS.....	17
4.1 Activités et évolution des filiales	17
4.2 Filiales cédées	17
4.3 Filiales dissoutes ou en cours de dissolution	17
4.4 Prises de participation.....	18
4.5 Participations réciproques	18
4.6 Succursales.....	18
5 CONSÉQUENCES SOCIALES DE L'ACTIVITÉ	18
5.1 Effectif.....	18
5.2 Travail précaire	18
5.3 Absentéisme maladie ou A/T	18
5.4 Égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.....	18
5.5 Intéressement - Participation et Plan d'épargne salariale	18
5.6 Comité Social et Economique.....	19
5.7 Formation.....	19
6 RISQUES ET INCERTITUDES	19
6.1 Risque financier lié au changement climatique	19
6.2 Risque de change	19
6.3 Risque fournisseurs	19
6.4 Risque clients	19
6.5 Dépendances à l'égard de la conjoncture :	19
6.6 Risques Sanitaires	19
7 DELAIS DE PAIEMENT	20
8 JURIDIQUE	20
8.1 Conventions et engagements - Article L 225-38 du Code de Commerce.....	20
8.2 Opérations effectuées par la Société sur ses propres actions	21

8.3	Informations relatives au Capital Social.....	21
8.4	Conseil d'administration	21
8.5	Situation des mandats des Administrateurs et Commissaires aux Comptes	22
8.6	Assurances :	22
9	ACTIVITES DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT	22
10	ÉVENEMENTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE ET LA DATE D'ETABLISSEMENT DU RAPPORT	22
11	PERSPECTIVES D'AVENIR.....	22
RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE		23
1	MANDATAIRES SOCIAUX ET LISTES DES MANDATS.....	25
1.1	Composition du Conseil d'Administration	25
1.2	Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil.....	25
2	MODALITE D'EXERCICES DE LA DIRECTION GENERALE ET EVENTUELLES LIMITATIONS	26
3	CONVENTIONS INTERVENUES ENTRE UN MANDATAIRE SOCIAL OU UN ACTIONNAIRE DISPOSANT D'UNE FRACTION DES DROITS DE VOTE SUPERIEURS A 10% (ARTICLE L225-37-4-2°)	27
4	INTERETS DES DIRIGEANTS	27
5	PRETS ET GARANTIE ACCORDEES OU CONSTITUEES EN FAVEUR DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	27
6	PRINCIPES ET CRITERES DE REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX	27
6.1	Rémunérations 2020.....	27
6.2	Attribution des rémunérations 2021 :.....	27
7	PROJETS DE RESOLUTIONS ETABLIS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIFS AU VOTE OBLIGATOIRE DES ACTIONNAIRES SUR LES REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS	27
8	TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION (ARTICLES L225-129-1 ET L225-129-2)	28
9	PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE (EXTRAITS DES STATUTS DE LA SOCIETE).....	28
ETATS FINANCIERS SOCIAUX.....		30
1	COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020.....	31
2	ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX	34
2.1	Faits caractéristiques de l'exercice.....	34
2.2	Événements significatifs postérieurs à la clôture.....	34
2.3	Règles et méthodes comptables	34
2.4	Complément d'informations relatif au Bilan.....	35
3	NOTES SUR LES COMPTES SOCIAUX CLOS AU 31 DECEMBRE 2020	38
	Note 1 - Fonds Commercial	38
	Note 2 - Autres Participations	38
	Note 3 - Matières Premières et Approvisionnements	39
	Le stock de matériel aéronautique étant complètement provisionné et sans utilité, il a été mis à zéro et la provision correspondante a été reprise dans les comptes au 31 décembre 2020.....	39
	Note 4 - Clients et Comptes rattachés.....	39
	Note 5 - Autres Créances.....	39
	Note 6 - Capitaux Propres	39
	Note 7 - Emprunts et Concours Bancaires.....	40
	Note 8 - Dettes Fournisseurs	40
	Note 9 - Dettes Fiscales et Sociales	40
	Note 10 - Chiffre d'Affaires	40
	Note 11 - Autres achats et charges externes	41
	Note 12 - Impôts, taxes et versements assimilés	41
	Note 13 - Salaires et traitements (hors intéressement)	41

<i>Note 14 - Résultat financier</i>	41
<i>Note 15 - Résultat exceptionnel</i>	42
<i>Note 16 - Impôts sur les bénéfices</i>	42
4 ENGAGEMENTS HORS BILAN	42
<i>Note 17 – Créance cédées (factor)</i>	42
<i>Note 18 – IDR (Indemnité de retraite)</i>	42
<i>Note 19 - Dettes garanties par des sûretés réelles</i>	42
<i>Note 20 - Crédit-bail</i>	43
<i>Note 21 - Engagements locatifs en € (au sens de la norme IFRS 16)</i>	43
RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	44

RESPONSABILITÉ DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL ET DU CONTRÔLE DES COMPTES

AU 31 DECEMBRE 2020

1 RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Monsieur Maurice CAILLE, Président de la société assume la responsabilité du présent rapport financier.

2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

« J'atteste à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et que le rapport de gestion du Conseil d'administration figurant au Chapitre III présente un tableau fidèle de l'évolution de la société ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée. »

3 RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES AYANT PROCÉDÉ À LA VÉRIFICATION DES COMPTES ANNUELS

Commissaire aux comptes titulaire :

Madame Florine LE BELLEGUY, 14 rue de Mantes, 92700 COLOMBES. Nommée en qualité de commissaire aux comptes à l'Assemblée Générale du 29 juin 2018 pour un mandat de six années. En application de l'article L.822-14 du Code de commerce, relatif à la rotation des commissaires aux comptes des entités d'intérêt public, ce mandat prendra fin avec l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020.

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR L'EXERCICE CLOS

AU 31 DECEMBRE 2020

T +33 (0)4 92 19 48 00 • contact@soditech.com

Siège social : 5 rue des Allumettes • 13090 Aix-en-Provence • France

Établissement principal : 1 bis allée des Gabians • 06150 Cannes La Bocca • France

Établissement secondaire : 16, avenue de l'Europe • 31520 Ramonville Saint Agne • France

S.A. au capital de 124.014 € • RCS Aix-en-Provence 403 798 168 • APE 7112B • TVA intracommunautaire : FR 25 403 798 168

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée générale pour vous rendre compte de l'activité de votre société et des résultats de notre gestion durant l'exercice clos le 31 décembre 2020 et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Notre société est une société d'exploitation qui a repris toutes les activités de ses anciennes filiales. Nous conservons néanmoins notre activité de Holding par le contrôle de la SARL SATAC (Société d'Analyses Techniques pour l'Amélioration des Coûts) détenue à 100% et notre participation dans la société Soditech Ltda (Brésil) à hauteur de 35%.

Les comptes annuels sont établis pour une période de douze mois du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020. Aucune modification n'est intervenue dans le mode de présentation des comptes de l'exercice.

L'intégralité des comptes sociaux (bilan, compte de résultat, annexes et commentaires) est présentée à la suite du rapport de gestion et du rapport sur le gouvernement d'entreprise.

1 ACTIVITES DE LA SOCIETE ET FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

La société est une PME spécialisée dans l'intégration de sous-ensembles mécaniques, thermiques et électroniques dans les domaines du Spatial, de la Recherche et de la Défense. Depuis 1990, Soditech propose aux plus grands industriels une offre globale permettant de prendre en charge les projets à partir des spécifications jusqu'à l'intégration.

1.1 Activités de la société

- SPATIAL

- **Équipement de structures** : Intégration de nombreux éléments sur les structures de satellites ou sur les équipements embarqués. Conception de sous-ensembles structuraux et intégration d'équipements optiques et thermiques tels que les OSR, SSM, réchauffeurs, caloducs.
- **MLI** : Conception et réalisation de MLI (Multi Layers Insulation) : définition du nombre de couches, géométrie et plans, fabrication dans un environnement ISO-8 ou ISO-5, contrôle, traçabilité des matériaux et contrôle de la propreté particulaire et moléculaire.
- **Harnais Vol** : Conception, fabrication et tests des harnais spatiaux sur instruments ou plateformes. Réalisation de la définition et du routage du harnais en CAO, des plans et maquettes, du câblage des modèles de qualification et de vol en salles blanches, et intégration sur satellite.

- RECHERCHE

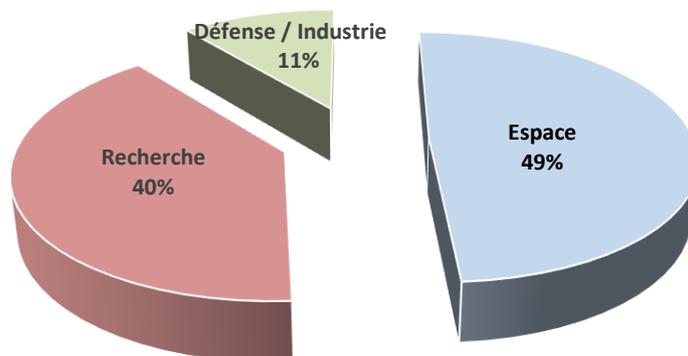
- **Ingénierie nucléaire** : Réalisation de prestations d'études mécaniques & thermiques dans des environnements confinés pour la recherche nucléaire et cryogénique. Soditech effectue des prestations de calcul (statiques, dynamiques, thermiques et thermoélastiques) et de conception d'outillages d'assemblage.
- **Super Isolation** : Conception et réalisation de matelas de super isolation multicouches pour les domaines de l'ultravide. A partir du cahier des charges client, Soditech étudie la géométrie et produit des plans de fabrication. Les matelas sont fabriqués en environnement propre et intégrés par nos équipes sur les enceintes à isoler.

- DEFENSE / INDUSTRIE

- **Coffrets embarqués** : Soditech développe, qualifie, fabrique et teste des coffrets embarqués. A partir des spécifications client, Soditech analyse les exigences mécaniques, thermiques et électroniques des éléments embarqués, prépare et suit le programme de qualification et fabrique en petite série des modèles embarqués sur des bâtiments de surface ou sous-marins.
- **Câblage baies et moyens d'essais** : Soditech conçoit, assemble et teste des racks et des baies de moyens d'essais.

Produit par secteur en K€

Secteur	2020	2019	Variation 2019/2020	Pourcentage CA total
Défense / Industrie	441	431	+2%	11%
Recherche	1.607	1.820	-12%	40%
Espace	1.971	2.004	-2%	49%
Total	4.020	4.255	-6%	



Environnement concurrentiel :

Activités industrielles

La proximité de SODITECH avec ses clients lui confère un avantage par rapport à la concurrence. D'autre part, ses ingénieurs et techniciens bénéficient d'un savoir-faire reconnu.

Activités de conseil

Positionnée sur des compétences fortes issues du domaine industriel, Soditech se présente sur des marchés de niche afin de fournir au client des prestations d'un niveau supérieur, et obtient en contrepartie de son expertise et de la qualité de ses interventions des tarifs plus élevés.

1.2 Evolution des affaires et de la situation financière de la société

Les affaires sont suivies quotidiennement par les chefs de projet, un état d'avancement issu, du logiciel de gestion des affaires, est analysé mensuellement ou trimestriellement en fonction du type d'affaires (Cf. 2.3). L'ensemble des activités de la société fait l'objet d'indicateurs de performance ou de suivi, nous vous présentons les plus significatifs ci-dessous :

	2020	2019
Nombre de commandes reçues	136	303
Montant total des commandes	5.106 K€	4.000 K€
Montant moyen	38K€	13K€
CA	4.020K€	4.255K€
EBE	49K€	(149) K€
Indicateur Taux de service (OTD)	81%	95,50%
Indicateur profondeur de retard (DV)	4 jours	2,2 jours
Indicateur taux de conformité :	99,80%	99,92%

1.3 Faits marquants de l'exercice

L'exercice a été marqué par la crise sanitaire COVID-19 qui a entraîné un fort ralentissement de l'activité et un retard de facturation qui a partiellement pu être rattrapé sur le dernier trimestre.

Pendant le 1^{er} confinement, les équipes des services « administratif » et « bureau d'étude » ont continué leurs activités en télétravail.

La société n'a pas eu recours à l'activité partielle pour les salariés titulaires d'un contrat de travail antérieur au 16 mars 2020. Le recours à l'activité partielle n'a concerné qu'un salarié sur le mois d'avril 2020.

La société n'a effectué aucune demande d'aide au titre de la crise sanitaire.

La société a obtenu du CIC un prêt garanti par l'état de 1.000.000€ et les échéances de mars à septembre des prêts en cours ont fait l'objet d'un report en fin de crédit.

2 SYSTEME D'INFORMATION DE LA SOCIETE

2.1 Comité de Direction

Le comité de Direction en place depuis 2010, et modifié en 2015 est composé de la manière suivante :

Composition du Comité de Direction :

- Direction Générale
- Direction Technique et Opérationnelle
- Direction Commerciale
- Direction Financière

Des réunions trimestrielles ont pour objet d'examiner la situation du Groupe, notamment :

- Situation de l'exploitation du trimestre précédent ;
- Stratégie commerciale, examen des Grands comptes, nouveaux projets ; évaluation des risques éventuels sur les affaires ;
- Examen de tout facteur susceptible d'impacter le niveau d'activité, les marges et les délais de paiement ;
- Mesures de restructuration éventuelles à prendre au niveau du personnel, des embauches ;
- Vérification du fonctionnement du logiciel de gestion et transfert des affaires.
- Analyse des indicateurs du trimestre passé - comparaison avec les objectifs : chiffre d'affaires, coûts des services rendus, marge brute, évolution des prix de vente des prestations et des coûts horaires du personnel de production, analyse du taux d'activité et de son évolution ;
- Présentation par les principaux responsables d'activité de leurs résultats du trimestre et leurs estimations des activités futures.

Réunion stratégique semestrielle :

- Recadrage stratégique ;
- Validation des comptes semestriels.

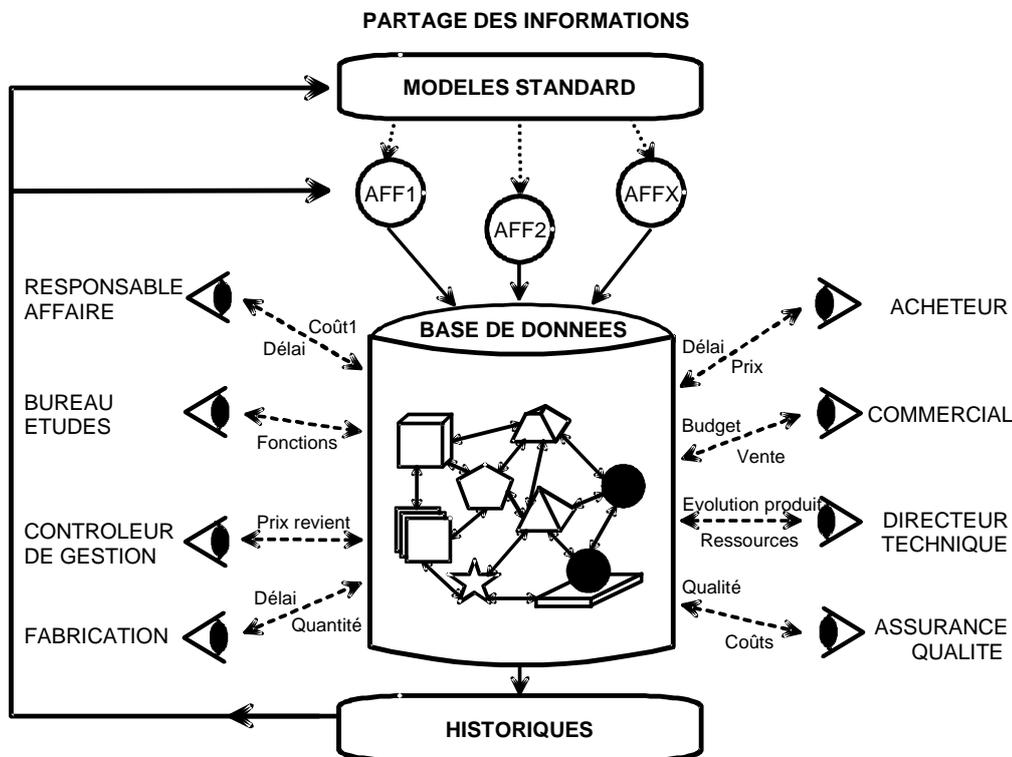
2.2 Comité d'audit

Le comité d'audit, composé de Farid BOUGHETTAYA et Eléonore JEHL, a principalement travaillé sur le processus SMQ (Système Management Qualité). Il est présidé par Eléonore JEHL en raison de ses qualifications, de son expérience professionnelle et au regard de sa qualité d'administrateur indépendant.

2.3 Le logiciel de gestion des affaires

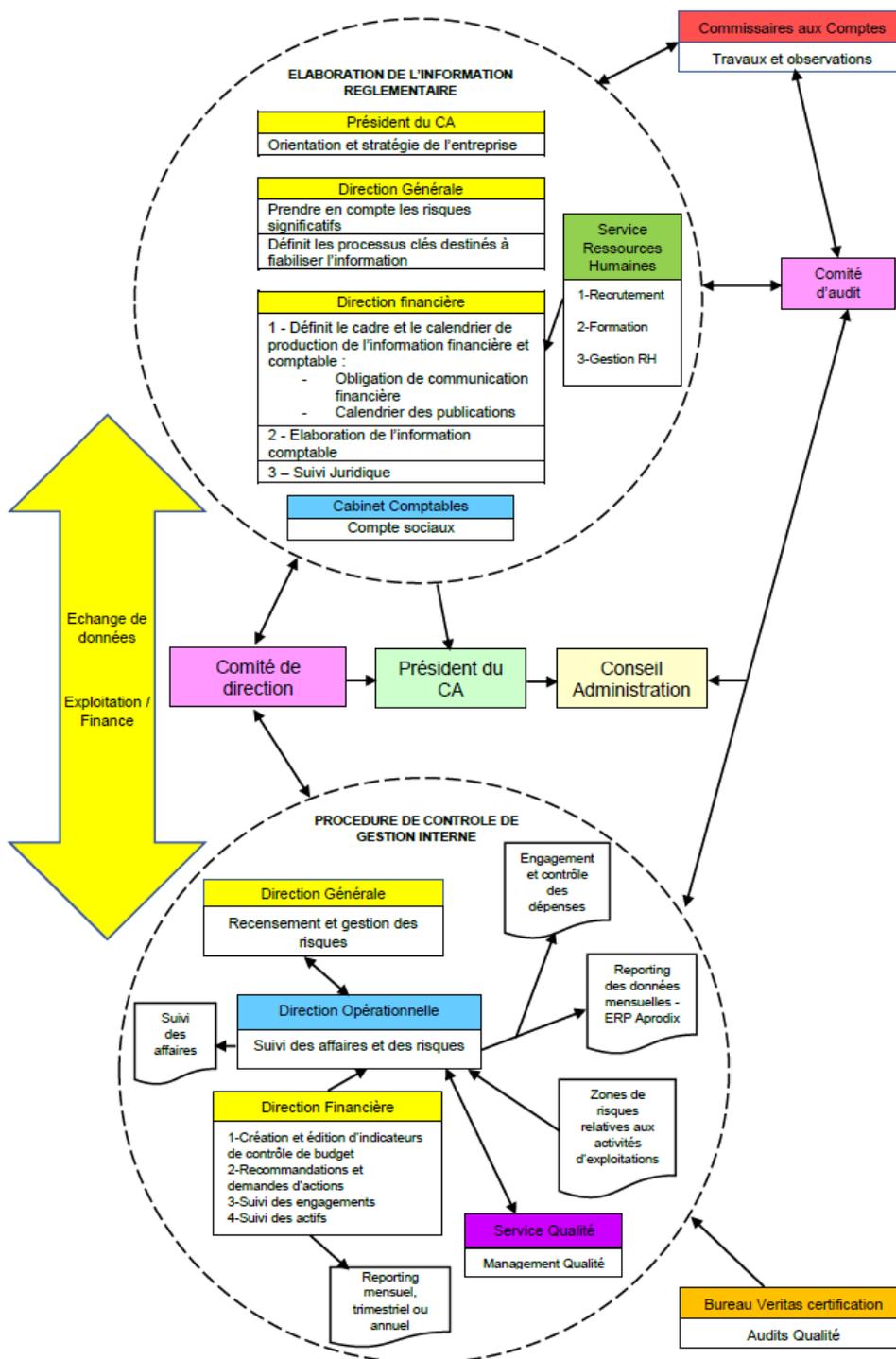
Il permet de gérer et de contrôler le suivi des affaires :

- Gestion des achats
- Contrôle automatique de l'enregistrement des achats sur affaire,
- Contrôle automatique de l'enregistrement des heures,
- Amélioration du contrôle des affaires (heures – achats – délais),
- Contrôle sur état des affaires à tout moment,
- Intégration des données de toutes les affaires de l'entreprise, en respectant la vision particulière de chaque responsable et en mettant en cohérence toutes les actions de gestion des affaires
- Passerelle vers la comptabilité des factures Clients
- Bilan d'affaire automatisé - Edition de revues de clôtures.



2.4 Relations opérationnel / finances / comptabilité

Le département financier centralise l'ensemble des données comptables, financières, juridiques et sociales des différents départements. La filiale brésilienne transmet, à périodicité régulière, des informations de suivi opérationnel ainsi que des reporting financiers, comptables et sociaux. Les comptes sociaux sont établis avec l'assistance d'un cabinet d'expertise comptable. Dans le cadre de la certification EN 9100, le système de management de la qualité est audité chaque année par le bureau VERITAS.



3 SITUATION FINANCIERE

3.1 Société Mère - Soditech

3.1.1 Bilan de la société Soditech

ACTIF (en €)	31/12/2020	31/12/2019
Immobilisations incorporelles	1.351.708	1.362.575
Immobilisations corporelles	415.892	387.949
Immobilisations financières	378.986	484.465
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	2.146.586	2.234.989
Stocks et en-cours	847.261	598.775
Créances	660.142	422.681
Disponibilités	998.830	269.853
Charges constatées d'avance	59.764	14.649
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2.565.996	1.305.958
Ecarts de conversion actif	-	-
TOTAL ACTIF	4.712.581	3.540.947
PASSIF	31/12/2020	31/12/2019
Capitaux propres		
Capital social (Dont versé : 124.014)	124.014	124.014
Prime d'émission, de fusion, d'apport	-	-
Réserve légale	12.401	12.401
Réserves statutaires ou contractuelles	-	-
Autres réserves	245.797	245.797
Report à nouveau	1.158.827	1.064.999
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	56.681	93.828
Subventions d'investissement	133.333	-
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1.731.054	1.541.040
Provisions pour risques et charges	36.319	39.992
PROVISIONS	36.319	39.992
Dettes		
Dettes financières	1.961.223	711.009
Dettes d'exploitation	907.889	1.118.104
Autres dettes	12.357	13.225
Produits constatés d'avance	63.739	117.576
DETTE	2.945.208	1.959.915
TOTAL PASSIF	4.712.581	3.540.947

L'actif circulant représente 55% du total bilan contre 37% l'année précédente.

Les capitaux propres représentent 37% du total bilan contre 44% au 31 décembre 2019.

Le taux d'endettement (total dettes/total bilan) s'élève à 63% en 2020 contre 55% en 2019.

Le taux d'endettement financier (dettes financières/total bilan) a augmenté, passant de 20% en 2019 à 42% en 2020.

Deux nouveaux emprunts ont été souscrits en 2020 auprès des établissements suivants :

- Crédit agricole : 250.000€, sans garantie, destiné au refinancement d'investissements ;
- CIC : un prêt garanti par l'état (PGE) dans le cadre de la crise sanitaire COVID 19 pour un montant de 1.000.000€ sur une durée de 72 mois au taux de 0,70% l'an.

3.1.2 Compte de résultat de la société Soditech

COMPTE DE RESULTAT (en €)	31/12/2020	31/12/2019
Vente de marchandises	-	-
Production vendue de Biens	3.211.342	3.401.926
Production vendue de Services	808.173	853.042
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	4.019.515	4.254.968
Production stockée	146.301	73.685
Production immobilisée	22.957	54.767
Subventions d'exploitation	-	-
Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges	11.468	281.156
Autres produits	100.819	80.543
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	4.301.060	4.745.118
Achat de marchandises	-	-
Achat de matières premières et d'autres approvisionnements	356.053	425.607
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)	(102.185)	74.574
Autres achats et charges externes	1.100.579	1.108.741
Impôts, taxes et versements assimilés	70.106	83.522
Salaires et traitements	1.918.056	2.070.194
Charges sociales	794.662	770.002
Dotations aux amortissements	92.630	88.495
Dotations aux provisions	-	39.992
Autres charges	44.631	82.982
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	4.274.532	4.744.111
RESULTAT D'EXPLOITATION	26.527	1.007
Produits financiers	-	47.450
Charges financières	161.062	153.575
RESULTAT FINANCIER	(161.062)	(106.124)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(134.534)	(105.117)
Produits exceptionnels	218.974	23.711
Charges exceptionnelles	325.126	14.295
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(106.152)	9.416
Impôts sur les bénéfices	(297.367)	(189.529)
BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)	56.681	93.828

Le chiffre d'affaires de la société a diminué en 2020 en raison de la pandémie mondiale et des retards pris sur certains programmes.

3.1.3 Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions du Code Général des Impôts (223 quatre du Code Général des Impôts), nous vous signalons que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 prennent en charge les sommes suivantes correspondant à des dépenses et charges non déductibles fiscalement :

- 729€ (Taxe sur les véhicules de société) ;
- 2.385€ (Amendes et pénalités)

3.1.4 Honoraires des Commissaires aux comptes

Exercices couverts : exercice clos au 31 Décembre 2019 et exercice clos au 31 Décembre 2020.

Mission	Florine LE BELLEGUY			
	Montant (HT)	%	Montant (HT)	%
	2020	2020	2019	2019
Audit				
Commissariat aux comptes et certification des comptes annuels et consolidés :				
- Emetteur	40.000	100%	40.000	100%
- Filiales intégrées	-	-	-	-
Services autres que la certification des comptes :				
- Emetteur	1.800	-	2.200	-
- Filiales intégrées	-	-	-	-
Globalement	-	-	-	-
Sous-total	41.800	100%	42.200	100%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement				
- Juridique, fiscal, social	-	-	-	-
- Autres	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	-
TOTAL	41.800	100%	42.200	100%

3.1.5 Proposition d'affectation des résultats de la Société Mère

Il sera proposé à l'assemblée générale d'affecter le résultat dégagé par la société lors de l'exercice clos le 31 décembre 2020, soit 56.681€ au crédit du poste « Report à nouveau » dont le solde passera de 1.158.827€ à 1.215.508€.

Rappel : aucun dividende n'a été versé au titre des trois précédents exercices.

3.1.6 Résultats des cinq derniers exercices (en €)

Nature des indications	Exercice 2016	Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2020
I- SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	124.014	124.014	124.014	124.014	124.014
Nombre d'actions émises	2.480.280	2.480.280	2.480.280	2.480.280	2.480.280
Nombre d'obligations convertibles en euros	-	-	-	-	-
II- RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS EFFECTIVES					
Chiffre d'affaires hors taxes	5.347.015	5.356.360	5.292.477	4.254.968	4.019.515
Bénéfice avant impôts, participation, amortissement et provisions	768.677	39.816	474.805	(157.436)	(240.665)
Impôt sur les bénéfices	(75 899)	(111.655)	(172.972)	(189.529)	(297.367)
Participation des salariés	-	-	-	-	-
Bénéfice après impôts, participation, amortissement et provisions	478.327	232.922	479.150	93.828	56.681
Montant des bénéfices distribués	-	-	-	-	-
III- RESULTAT DES OPERATIONS REDUITS A UNE SEULE ACTION					
Bénéfice après impôts, participation avant amortissement et provisions	0.34	0.06	0.26	0.01	0.02
Bénéfice après impôts, participation, amortissement et provisions	0.19	0.09	0.19	0.04	0.07
Dividende attribué à chaque action	-	-	-	-	-
IV- PERSONNEL					
Nombre de salariés (au 31 décembre)	69	71	65	53	52
Salaires et traitements	2.178.717	2.229.833	2.301.399	2.070.194	1.918.056
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	960.795	962.497	946.058	770.002	794.662

3.2 Comptes Consolidés

En 2018, notre société a décidé, en application de l'article L.233-17-1 du Code de commerce, de ne plus établir de comptes consolidés, ayant estimé que la contribution à nos comptes :

- D'une part des entités étrangères mises en équivalence jusqu'à présent,
- Et d'autre part de notre investissement au 31 décembre 2018 dans l'entité SATAC, présentaient un intérêt négligeable.

En 2020, la contribution de l'entité étrangère (SODITECH LTDA) et les résultats de la société SATAC présentent toujours un intérêt négligeable.

Par ailleurs, pour une parfaite information, nous vous rappelons que les retraitements effectués en 2017 dans le cadre de l'établissement de nos comptes consolidés en IFRS portaient sur les éléments suivants :

- Intégration dans le poste « dettes financières » des créances factorisées et non réglées à la clôture de l'exercice ;
- Capitalisation du crédit-bail ;
- Comptabilisation des engagements de départ à la retraite.

Ces informations figurent dans les notes sur les engagements hors bilan (Notes 17 à 21)

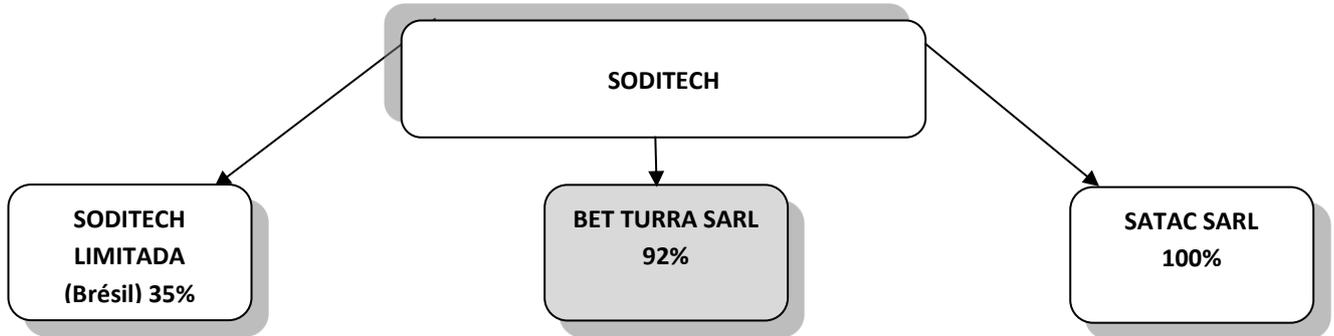
Nous avons inclus dans ces notes, nos engagements en matière de loyers immobiliers ainsi que ceux relatifs aux véhicules en LDD, loyers qui auraient donné lieu à une comptabilisation dans les comptes consolidés IFRS 2020 s'ils avaient été établis.

Enfin, pour une parfaite information, les chiffres significatifs des entités qui pourraient être incluses dans le périmètre de consolidation figurent au point « 4 Filiales et participations » ci-dessous.

4 FILIALES ET PARTICIPATIONS

La société détient 35 % de la société brésilienne Soditech Ltda, 100 % du capital de la Sarl SATAC (Société d'Analyses pour l'Amélioration des Coûts) et 92% de la Sarl bureau d'études techniques Turra.

L'organigramme du Groupe Soditech s'établit comme suit :



4.1 Activités et évolution des filiales

SARL SATAC au capital de 100.000€ enregistrée au RCS de Toulouse sous le N° 499866820 dont le siège social est fixé 16 avenue de l'Europe à 31500 RAMONVILLE SAINT AGNE. Cette société exerce une activité d'étude et de réalisation d'outillages mécaniques dans l'aéronautique et le spatial, ses résultats s'établissent comme suit :

Valeurs en K€	2020	2019
Chiffre d'affaires	45	158
Résultat d'exploitation	(80)	(38)
Résultat net	80)	(39)

La crise sanitaire a fortement impacté la filiale SATAC (détenue à 100%) qui a connu une forte baisse de son chiffre d'affaires et a enregistré un déficit. La société SODITECH a enregistré sur l'exercice une provision de 130.038€ correspondant à :

- 50.000€ : 1/3 de la situation nette à la date d'acquisition ;
- 80.038 : déficit 2020.

SODITECH LTDA, au capital de 436 580 Réals dont le siège social est fixé Rua Marechal Deodoro, N°558 - 3° Andar 80010 - 010 - CURITIBA / PR. Société de droit brésilien dont les activités sont principalement centrées sur le secteur automobile.

La filiale brésilienne est gérée localement avec un contrôle périodique, ses résultats s'établissent ainsi :

Valeurs en K€*	2020	2019
Chiffre d'affaires	2.810	5.569
Résultat d'exploitation	59	385
Résultat net	12	422

*Taux de change Banque de France au 31/12 : 2019 : 4,5157 / 2020 : 6,3735

L'année 2020 a démarré très fort jusqu'à l'arrivée de la pandémie, d'avril à juin, les effectifs ont été divisés par 2 et la structure considérablement allégée, la situation est restée stable à un niveau très bas jusqu'en décembre, les mesures prises ont permis de rester dans le vert pour l'ensemble de l'exercice avec un volume de CA diminué par rapport à celui de 2019 de - 30 % en volume et en Réals mais quasi - 50 % après la conversion en Euros.

Le plan stratégique ambitieux de 2020 a été décalé de 1 an et est entré en application depuis le début 2021.

4.2 Filiales cédées

Néant

4.3 Filiales dissoutes ou en cours de dissolution

Le Conseil d'administration du 5 février 2021 a décidé la dissolution de la filiale SATAC dans les conditions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil.

L'ancienne filiale **BET TURRA SARL**, détenue à 92% a fait l'objet d'une mise en liquidation judiciaire par jugement du 20 septembre 2013.

4.4 Prises de participation

Néant.

4.5 Participations réciproques

Néant.

4.6 Succursales

Néant

5 CONSEQUENCES SOCIALES DE L'ACTIVITE

5.1 Effectif

L'effectif de la société Soditech se composait, au 31 décembre 2020, de 52 personnes, 28 cadres et 24 techniciens, tous localisés en France. SODITECH n'a pas fait appel à des salariés intérimaires au cours de l'exercice 2020.

Composition de l'effectif France par catégorie	2020	2019
Cadres	28	26
Techniciens / Techniciens supérieurs	24	27
Sous-traitants	-	-
Intérimaires	-	-
Total	52	52

Le nombre de CDI était de 50. Aucun salarié n'a été mis à disposition de l'entreprise (intérimaire). La moyenne d'âge est de 46 ans. Le turn-over moyen mensuel est de 2,09%.

5.2 Travail précaire

Au 31 décembre 2020, deux salariés de la société sont sous contrat à durée déterminée.

5.3 Absentéisme maladie ou A/T

L'absentéisme représente environ 6.85% des heures théoriquement travaillées en 2020.

Les arrêts maladie sont généralement inférieurs à 3 jours.

La société a comptabilisé un accident du travail (taux de gravité = 1.63‰ et taux de fréquence = 11.48‰) et n'enregistre aucune maladie professionnelle au titre de l'exercice 2020.

5.4 Égalité professionnelle entre les hommes et les femmes

Les différences de rémunération par catégorie socioprofessionnelle entre hommes et femmes sont peu significatives. Les pratiques salariales et/ou de gestion de carrière ne prennent pas en considération le sexe comme critère.

La société compte 30 hommes (58%) et 22 femmes (42%), le % de femmes est supérieur à celui constaté dans la métallurgie (21% - Source : accord de branche de la Métallurgie du 8 avril 2014).

Le plan d'action unilatéral portant sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, signé le 3 avril 2017 et validé par la DIRECCTE des Alpes-Maritimes et le Conseil de Prud'hommes de Cannes, était en cours de renouvellement le 31 décembre 2020. Il a été signé définitivement le 15 mars 2021. L'index égalité hommes-femmes ressort à 96/100.

5.5 Intéressement - Participation et Plan d'épargne salariale

Un accord d'intéressement a été signé en date du 23 juin 2011, pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2011. Cet accord a été renouvelé pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2015. Il concernait les exercices 2015, 2016 et 2017.

Un nouvel accord d'intéressement a été signé en date du 27 juin 2018, pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2018. Il concerne les exercices 2018, 2019 et 2020.

Les montants versés au titre de l'intéressement sont les suivants :

Exercice	Date versement	Montant en €
2018	2019	68.770
2019	2020	-
2020	2021	-

Un accord de participation est en vigueur mais compte tenu du déficit fiscal restant à reporter il ne sera pas versé de participation au titre de l'exercice 2020.

5.6 Comité Social et Economique

Le Comité Social et Economique (CSE) a été mis en place lors des élections organisées au premier trimestre 2019. Il se substitue au comité d'entreprise et au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail. Il se compose de quatre membres titulaires (deux pour le collège cadre et deux pour le collège non-cadre).

5.7 Formation

De nombreuses formations prévues en 2020 ont été annulées en raison de la crise sanitaire COVID-19.

Dépenses en formation (en K€ et en heures)	2020	2019
Montant	11	26
Heures	131	794

6 RISQUES ET INCERTITUDES

6.1 Risque financier lié au changement climatique

Soditech est en partie une société de prestations de services intellectuels. Ses activités n'ont pas de conséquences significatives sur l'environnement, et ce y compris les activités réalisées dans les salles blanches.

6.2 Risque de change

Les règlements clients s'effectuent en euro, le risque sur la devise dollar US est pratiquement nul car la société n'effectue que très peu de transactions, que ce soit à la vente ou à l'achat dans cette devise. Lorsque c'est le cas, elle dispose d'une couverture bancaire par l'utilisation du marché à terme des devises et une politique contractuelle adaptée pour les marchés à l'étranger. La filiale brésilienne effectue toutes ses transactions en monnaie locale.

Les procédures de suivi et de gestion du risque de change sont inopérantes en ce qui concerne la filiale brésilienne, les pertes de change étant liées à l'investissement en capital ou en compte courant, le groupe n'a pas mis en place de couverture de change.

6.3 Risque fournisseurs

La fonction « achats et approvisionnements » concerne les activités Espace, Défense et Industrie. Les fournisseurs -souvent des grands groupes internationaux imposés par les clients- proposent des conditions peu négociables en termes de coûts et de délais.

Des procédures ont été mises en place, les consommations et les achats sont gérés sur le logiciel de gestion des affaires et suivis conjointement par la direction financière et le bureau d'étude pour anticiper les commandes, optimiser les coûts et pérenniser les risques liés aux délais.

6.4 Risque clients

La société est peu exposée au risque de non-recouvrement de ses créances du fait de la qualité de sa clientèle « grand compte ». De plus environ 80% du chiffre d'affaire est financé par le recours à une société d'affacturage qui assure une garantie financière prédéfinie client par client.

La société continue par ailleurs sa recherche de nouveaux comptes pour diminuer son risque de dépendance vis-à-vis de ses clients et/ou de ses secteurs d'activité.

6.5 Dépendances à l'égard de la conjoncture :

La société a réparti ses activités en secteurs d'activité distincts afin de mieux partager le risque spécifique lié à chacun d'entre eux :

- Nucléaire / Recherche
- Espace
- Défense / Industrie

6.6 Risques Sanitaires

La pandémie de coronavirus qui sévit actuellement au niveau mondial a eu un impact sur les résultats 2020 en raison du ralentissement de l'activité.

8.2 Opérations effectuées par la Société sur ses propres actions

Lors de l'assemblée générale mixte du 23 juin 2020, il a été voté une résolution autorisant le rachat par Soditech de ses propres actions, à la clôture de l'exercice la société a procédé au rachat de 51.301 actions, représentant 2,07% du capital, pour un montant de 26.273€.

8.3 Informations relatives au Capital Social

8.3.1 Répartition du capital et des droits de vote

	Nb d'actions (pleine propriété)	Nb d'actions (nue-propriété)	Nb d'actions (usufruit)	% du capital	Droit de vote AGO	% Droit de vote AGO	Droit de vote AGE	% Droit de vote AGE
Maurice CAILLE	1		1.336.198	53,87	2.672.398	70,96	2	0,00
Indivision Madenn et Ronan CAILLE		523.598					1.047.196	27,80
Madenn CAILLE	340	406.300		0,01	680	0,02	813.280	21,59
Ronan CAILLE	340	406.300		0,01	680	0,02	813.280	21,59
TOTAL GROUPE FAMILIAL	681	1.336.198	1.336.198	53,90	2.673.758	70,99	2.673.758	70,99
Titres au porteur	1.056.640			42,60	1.056.640	28,05	1.056.640	28,05
Titre au nominatif	35.460			1,43	35.920	0,95	35.920	0,95
<i>dont actionnariat salarié</i>	20			0,00	40	0,00	40	0,00
TOTAL PUBLIC	1.092.100	0	0	44,03	1.092.560	29,01	1.092.560	29,01
Auto-détention	51.301			2,07	0	0,00	0	0,00
TOTAL	1.144.082	1.336.198	1.336.198	100	3.766.318	100	3.766.318	100
		2.480.280						

8.3.2 Mouvements significatifs

Il n'y a aucune information à signaler concernant des mouvements d'actions significatifs au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

8.3.3 Franchissements de seuils

Il a été porté à notre connaissance que cinq actionnaires détiennent respectivement plus de 1% du capital de la société.

8.3.4 Actionnaires détenant plus de 5% du capital ou des droits de vote

Le groupe familial représenté par Madame Madenn CAILLE, Monsieur Ronan CAILLE et Monsieur Maurice CAILLE.

8.3.5 Actionnaires détenant plus de 50 % du capital ou des droits de vote

Le groupe familial, représenté par Madame Madenn CAILLE, Monsieur Ronan CAILLE et Monsieur Maurice CAILLE, détient 53,90% du capital de la société et 70,99% des droits de vote au 31 décembre 2020.

8.3.6 Actionnaires détenant 90 % du capital

Aucun actionnaire ne détient plus de 90 % du capital de la société au 31 décembre 2020.

8.3.7 Participation des salariés au capital

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons que le pourcentage de participation des salariés au capital social ressort à 0,0008% au 31 décembre 2020.

8.4 Conseil d'administration

Le conseil d'administration s'est réuni à trois reprises au cours de l'exercice 2020 :

Date du Conseil	Ordre du jour	Administrateurs présents et représentés	Taux de présence
3 avril	-Autorisation à donner à Madenn CAILLE pour souscrire tous emprunts et consentir toutes cautions, avals et garanties au nom de la société pour un montant global de 1.250.000 €.	Maurice CAILLE Madenn CAILLE Eléonore JEHL Nicolas FAURE Farid BOUGUETTAYA Benoit COMBERNOUX	100%
23 avril	-Arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ; -Proposition d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ; -Revue annuelle des conventions réglementées et engagements ; -Rapport du comité d'audit ; -Rémunération des mandataires sociaux ;	Maurice CAILLE Madenn CAILLE Eléonore JEHL Nicolas FAURE Farid BOUGUETTAYA Benoit COMBERNOUX	100%

18 septembre	-Approbation du rapport financier annuel constitué du rapport de gestion et des états financiers sociaux ; -Décisions à prendre pour la préparation et la convocation de l'AGA ; -Arrêté de l'ordre du jour de l'AGM et des projets de résolutions ; -Questions diverses ; -Pouvoirs pour les formalités.		
	-Rapport sur les comptes sociaux arrêtés au 30 juin 2020 ; -Rapport sur l'activité de la société au cours du 1 ^{er} semestre 2020 ; -Rémunération mandataires sociaux ; -Mesures COVID-19 ; -Pouvoirs pour les formalités ; -Questions diverses.	Maurice CAILLE Madenn CAILLE Eléonore JEHL Nicolas FAURE Farid BOUGUETTAYA Benoit COMBERNOUX	100%

La durée moyenne des conseils d'administration est de deux heures. Les convocations sont faites conformément aux dispositions de l'article 19 des statuts. Les procurations éventuelles sont annexées au registre de présence et peuvent être sous forme de télécopies ou courriels. Lors de la convocation, chaque administrateur est informé de la teneur de l'ordre du jour prévu. La direction financière peut participer aux réunions afin de donner des précisions chiffrées à chaque fois qu'il est nécessaire.

8.5 Situation des mandats des Administrateurs et Commissaires aux Comptes

Administrateurs :

Le mandat de Madame Eléonore JEHL expire lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020, son mandat sera soumis au renouvellement lors de la prochaine assemblée générale.

Commissaires aux comptes :

Madame Florine LE BELLEGUY, 14 rue de Mantes, 92700 COLOMBES. Nommée en qualité de commissaire aux comptes lors de l'assemblée générale du 29 juin 2018 pour un mandat de six années. En application de l'article L.822-14 du Code de commerce, relatif à la rotation des commissaires aux comptes des entités d'intérêt public, ce mandat prendra fin avec l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020.

8.6 Assurances :

La société dispose des assurances suivantes :

- Assurance responsabilité civile et commerciale : Le montant de la garantie est de 2.500.000€ par année d'assurance.
- Assurance responsabilité civile professionnelle produits aéronautiques couvrant la responsabilité civile pendant l'exploitation jusqu'à 5.000.000 € par sinistre et/ou événement et en tout par année d'assurance dommages corporels et matériels confondus y compris garantie B "arrêt des vols" et à 500.000€ pour les produits spatiaux.
- Assurance multirisques professionnels qui couvre les locaux, marchandises et biens confiés et qui inclut une garantie perte d'exploitation.
- Assurance responsabilité civile des dirigeants avec un plafond des garanties de 1.000.000€ par période d'assurance.
- Assurance prospection export.

9 ACTIVITES DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Au cours de l'exercice 2020, la société Soditech a engagé des dépenses de recherche et d'Innovation, sur différents projets, évaluées comme suit :

- 894.996€ de dépenses de recherche ouvrant droit à un crédit d'impôt au taux de 30% soit 268.499€ ;
- 144.341€ de dépenses d'innovation, ouvrant droit à un crédit d'impôt au taux de 20% soit 28.868€.

De ce fait, une demande de Crédit d'Impôt Recherche et Innovation a été établie pour un montant total de 297.367€.

10 ÉVÉNEMENTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE ET LA DATE D'ETABLISSEMENT DU RAPPORT

Le Conseil d'administration du 5 février 2021 a décidé la dissolution de la filiale SATAC dans les conditions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil.

11 PERSPECTIVES D'AVENIR

A la date d'arrêté des comptes, l'entreprise n'est pas en mesure de chiffrer l'impact de la crise sanitaire sur l'année 2021 :

- Les perspectives d'avenir dépendront des mesures de relance françaises et européennes pour les marchés défense et recherche.
- Sur le marché spatial, les annonces de nombreux projets tardent à se concrétiser en termes de commandes.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

AU 31 DECEMBRE 2020

Conformément aux dispositions de l'ordonnance n°2017-1162 du 12 juillet 2017 et de l'article L.225-37 alinéa 6 du Code de commerce, nous vous présentons, aux termes de cette section spécifique du rapport de gestion, les informations relatives au rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Compte tenu de la capitalisation boursière de la société le conseil d'administration a décidé de se référer aux règles des Valeurs Moyennes et Petites (Vamps) établies pour l'information des administrateurs, leur déontologie, la rémunération des dirigeants et l'information. L'entreprise s'appuie dans la mesure du possible, compte tenu de sa taille, sur les recommandations du Code de gouvernement d'entreprise Middlenext comme décrit ci-dessous :

Recommandations du Code de gouvernance MIDDLENEXT		*
R1	Déontologie des membres du conseil	A
R2	Conflits d'intérêts	A
R3	Composition du conseil - Présence de membres indépendant	A
R4	Informations des membres du conseil	A
R5	Organisations des réunions du conseil et des comités	A
R6	Mise en place de comités	A
R7	Mise en place d'un règlement intérieur du conseil	En cours
R8	Choix de chaque administrateur	A
R9	Durée des membres du conseil	A
R10	Rémunération des administrateurs	A
R11	Mise en place d'une évaluation des travaux du conseil	NA
R12	Relation avec les actionnaires	A
R13	Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	A
R14	Préparation de la succession des dirigeants	A
R15	Cumul contrat de travail et mandat social	A
R16	Indemnités de départ	Sans objet
R17	Régimes de retraite supplémentaire	Sans objet
R18	Stock-options et attribution gratuite d'actions	Sans objet
R19	Revue des points de vigilance	A

*A : Appliqué / NA : Non appliqué

1 MANDATAIRES SOCIAUX ET LISTES DES MANDATS

1.1 Composition du Conseil d'Administration

	Dates de nomination	Administrateur indépendant	Echéance lors de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le	Mandats et fonctions exercés au sein de Soditech	Autres mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés
Maurice CAILLE Né le 14/02/1949 de nationalité française détient 1 action PP*	24/06/2016	Non	31/12/2021	Président du conseil d'administration	Gérant SODITECH LTDA (Brésil)
Madenn CAILLE Née le 03/11/1982 de nationalité française détient 340 actions PP*	24/06/2016	Non	31/12/2021	Administrateur Directeur général Directeur Commercial	Gérant SARL SATAC
Eléonore JEHL Née le 17/12/1987 de nationalité française détient 1 action PP*	03/06/2015	Oui	31/12/2020	Administrateur Présidente du comité d'audit	Auditeur CREDIT AGRICOLE
Farid BOUGUETTAYA Né le 14/02/1982 de nationalité française détient 1 action PP*	24/06/2016 Prise d'effet 01/2017	Oui	31/12/2021	Administrateur Membre du comité d'audit	Avocat associé CABINET ARTEMONT
Benoit COMBERNOUX Né le 09/02/1956 de nationalité française détient 10 actions PP*	27/06/2017	Oui	31/12/2022	Administrateur	-
Nicolas FAURE Né le 25/10/1976 de nationalité française détient 10 actions PP*	27/06/2017	Oui	31/12/2022	Administrateur	Directeur des opérations HERMES

*PP : pleine propriété

1.2 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil

Le Président organise et dirige les travaux du Conseil.

Il est de plus, régulièrement tenu informé par la Direction Générale des principaux événements de la Société et de la marche des affaires.

Enfin, il peut entendre les Commissaires aux comptes en vue de la préparation des travaux du Conseil.

Au 31 décembre 2020, le Conseil d'Administration de la société est composé de six membres. Quatre administrateurs sont considérés comme indépendants en ce qu'ils n'exercent et n'ont pas exercé au cours des cinq dernières années aucune fonction salariée ni aucun mandat social dirigeant de la société ; ne sont pas en relation d'affaires avec la société ; ne sont pas actionnaires de référence et ne détiennent pas un pourcentage de droits de vote significatif et ne font pas partie du groupe familial majoritaire. Eléonore JEHL préside le comité d'audit à la suite de l'expérience acquise en qualité d'auditeur au sein de différents groupes (PWC, SNEF, CREDIT AGRICOLE...)

Les membres du Conseil d'Administration participent à la vie de la société. Ils sont régulièrement informés et consultés, généralement individuellement, sur des sujets particuliers. Ils donnent leur avis sur la stratégie de la société.

1.2.1 Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration (extraits des statuts de la société)

Article 18 – Nomination et révocation des administrateurs

I – Les administrateurs sont nommés dans leurs fonctions par l'assemblée générale ordinaire.

Toutefois, en cas de fusion ou de scission, la nomination peut être faite par l'assemblée générale extraordinaire. La durée de leurs fonctions est de six années. Elle prend fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours expire le mandat dudit administrateur.

Tout administrateur sortant est rééligible sous réserve de satisfaire aux conditions du présent article. Les administrateurs peuvent être révoqués et remplacés à tout moment par l'assemblée générale ordinaire. Toute nomination intervenue en violation des dispositions précédentes est nulle, à l'exception de celles auxquelles il peut être procédé à titre provisoire.

II – Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Dans ce dernier cas, lors de sa nomination, la personne morale est tenue de désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt

les mêmes responsabilités civile et pénale que s'il était administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Le représentant permanent d'une personne morale administrateur est soumis aux conditions d'âge qui concernent les administrateurs personnes physiques.

Le mandat du représentant permanent désigné par la personne morale nommée administrateur lui est donné pour la durée du mandat de cette dernière.

Si la personne morale révoque le mandat de son représentant permanent, elle est tenue de notifier sans délai à la société, par lettre recommandée, cette révocation ainsi que l'identité de son nouveau représentant permanent. Il en est de même en cas de décès ou de démission du représentant permanent. La désignation du représentant permanent ainsi que la cessation de son mandat sont soumises aux mêmes formalités de publicité que s'il était administrateur en nom propre.

III – Un salarié de la société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif. Il ne perd pas le bénéfice de ce contrat de travail. Le nombre des administrateurs salariés ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction.

IV – En cas de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs sièges d'administrateur, le conseil d'administration peut, entre deux assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire.

Lorsque le nombre des administrateurs est devenu inférieur au minimum légal, les administrateurs restants doivent convoquer immédiatement l'assemblée générale ordinaire en vue de compléter l'effectif du conseil.

Les nominations provisoires effectuées par le conseil sont soumises à ratification de la plus prochaine assemblée générale ordinaire. A défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis antérieurement par le conseil n'en demeurent pas moins valables.

Lorsque le conseil néglige de procéder aux nominations requises ou de convoquer l'assemblée, tout intéressé peut demander au président du tribunal de commerce, statuant sur requête, la désignation d'un mandataire chargé de convoquer l'assemblée générale, à l'effet de procéder à ces nominations ou de les ratifier selon les cas.

V – Chaque administrateur doit être propriétaire d'une action.

Si, au jour de sa nomination, un administrateur n'est pas propriétaire du nombre d'actions requis ou si, en cours de mandat, il cesse d'en être propriétaire, il est réputé démissionnaire d'office, s'il n'a pas régularisé sa situation dans un délai de trois mois.

1.2.2 Pouvoirs du conseil d'administration (extraits des statuts de la société)

Article 20 – Pouvoirs du conseil d'administration

I – Principe

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société ; il les exerce dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires. Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers sût que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

II – Exécutions des décisions

Les décisions du conseil d'administration sont exécutées soit par le président, soit par tout mandataire que le conseil a désigné à cet effet, sans qu'une telle désignation puisse porter atteinte aux fonctions et prérogatives que la loi et les statuts confèrent au président. De plus, il peut conférer à un ou plusieurs de ses membres ou à un des tiers, actionnaires ou non, tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

III – Comités d'études

Il peut décider de la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son président soumet, pour avis, à leur examen. Il fixe la composition et les attributions des comités qui exercent leur activité sous sa responsabilité. Il fixe la rémunération des personnes les composants.

Conformément aux textes, les administrateurs reçoivent toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission avant chaque réunion du conseil. De même, les articles de presse concernant la société leur sont communiqués. Les procès-verbaux des conseils d'administration sont approuvés lors de la réunion suivante et signés par le président et un administrateur.

2 MODALITE D'EXERCICES DE LA DIRECTION GENERALE ET EVENTUELLES LIMITATIONS

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, nous vous informons que la Société a fait le choix, d'une direction générale exercée par un directeur général.

La Direction Générale de la société Soditech SA possède une délégation de signature bancaire et a le pouvoir d'engager la société.

La politique de communication financière relève du Directeur Général.

Le conseil d'administration autorise chaque année le Directeur Général à consentir toute caution, aval et garantie en faveur des tiers.

Cette autorisation était plafonnée à 1.250.000 € pour l'exercice 2020, aucun montant n'a été fixé pour l'exercice 2021.

3 CONVENTIONS INTERVENUES ENTRE UN MANDATAIRE SOCIAL OU UN ACTIONNAIRE DISPOSANT D'UNE FRACTION DES DROITS DE VOTE SUPERIEURS A 10% (Article L225-37-4-2°)

Aucune convention nouvelle n'est intervenue, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de la société et, d'autre part, une filiale détenue majoritairement.

4 INTERETS DES DIRIGEANTS

Monsieur Maurice CAILLE possède l'usufruit de 53,87% du capital de la société ainsi que 58,5% du capital de la filiale Brésilienne, Soditech Ltda au travers de de la société Logimtec.

Madenn CAILLE détient une participation majoritaire au capital de la société MADE 4 INSULATION, qui peut occasionnellement être client et/ou fournisseur de la société.

A l'exception des retraites obligatoires, aucun engagement de retraite n'a été souscrit au profit des mandataires sociaux.

5 PRETS ET GARANTIE ACCORDEES OU CONSTITUEES EN FAVEUR DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Néant

6 PRINCIPES ET CRITERES DE REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

La rédaction de ce chapitre pourra être modifiée en fonction des conclusions des vérifications en cours.

6.1 Rémunérations 2020

Monsieur Maurice CAILLE a perçu une rémunération de 18.500€ au titre de son mandat de Président du Conseil d'administration. Il ne perçoit plus de rémunération au titre de son contrat de travail, ce dernier ayant pris fin le 31 août 2019. Sa rémunération 2020 a donc diminué de 81,84%.

Madame Madenn CAILLE n'a perçu aucune rémunération au titre du mandat de directeur général, seule une rémunération est versée au titre du contrat de travail.

Madame Eléonore JEHL a perçu une rémunération de 2.850€ au titre de l'article L.225-45 du code de commerce au titre de son mandat de responsable du comité d'audit. Aucune rémunération n'avait été versée au titre de l'exercice 2019.

Il n'y a pas eu d'options de souscription d'actions consenties au cours de l'exercice écoulé.

6.2 Attribution des rémunérations 2021 :

Rémunération du président du conseil d'administration, Monsieur Maurice CAILLE :

La rémunération brute annuelle maximum au titre du mandat social est fixée par le conseil d'administration à 36.000€.

Rémunération du directeur général, Madame Madenn CAILLE :

Aucune rémunération n'est attribuée au titre du mandat social dès lors qu'une rémunération est versée au titre d'un contrat de travail. La rémunération mensuelle brute versée en décembre 2020 est reconduite pour l'exercice 2021.

Rémunération des administrateurs :

Le conseil d'administration propose de fixer le montant de l'enveloppe des rémunérations qui pourra être versée aux membres du conseil d'administration au titre de l'article L.225-45 du code de commerce à la somme annuelle brute de 12.000 euros.

La répartition de cette enveloppe, entre les administrateurs, sera effectuée par le conseil d'administration en fonction des éléments suivants :

- Présence aux réunions du conseil ;
- Réalisation de mission ou mandat spécifique.

7 PROJETS DE RESOLUTIONS ETABLIS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIFS AU VOTE OBLIGATOIRE DES ACTIONNAIRES SUR LES REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS

- L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des éléments de rémunération 2020 du président du Conseil d'administration tels que présentés au 6.1 du rapport sur le gouvernement d'entreprise, approuve la rémunération versée à Monsieur Maurice CAILLE au titre de son mandat de Président du Conseil d'administration.
- L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des éléments de rémunération 2020 du directeur général tels que présentés au 6.1 du rapport sur le gouvernement d'entreprise, constate, en application de l'article L.225-37, qu'aucune rémunération n'a été attribuée à

Madame Madenn CAILLE au titre de son mandat de directeur général et approuve la rémunération versée au titre de son contrat de travail.

- L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des éléments de rémunération 2020 des mandataires sociaux tels que présentés au 6.1 du rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, inclus dans le rapport de gestion, approuve la rémunération versée à Madame Eléonore JEHL.
- L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, en application de l'article L.225-37-2 du code de commerce, approuve les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération 2021 du président du Conseil d'administration tels que présentés au 6.2 du rapport sur le gouvernement d'entreprise.
- L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, en application de l'article L.225-37-2 du code de commerce, approuve les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération 2021 du directeur général tels que présentés au 6.2 du rapport sur le gouvernement d'entreprise.
- L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, en application de l'article L.22-10-8 II du Code de commerce, approuve les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération 2021 des administrateurs tels que présentés au 6.2 du rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, inclus dans le rapport de gestion.

8 TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION (Articles L225-129-1 et L225-129-2)

Délégations accordées par l'assemblée générale du 23 juin 2020 pour une durée de 18 mois :

- Mise en œuvre de la résolution N°09 (Rachat par la société de ses propres actions) ;
- Mise en œuvre de la résolution N°10 (Réduction du capital par annulation d'actions).

La résolution N° 9 a été mise en œuvre au cours de l'année 2020, le montant de la délégation fixé par l'assemblée générale, 245.797,20€, a été utilisé à hauteur de 26.272,67€ au cours de l'exercice.

9 PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE (EXTRAITS DES STATUTS DE LA SOCIETE)

Article 15 - Droits et obligations liés aux actions

Chaque action donne droit, dans les bénéfices et dans l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente. Elle donne le droit de participer, dans les conditions fixées par la loi et l'article 39 des présents statuts, aux assemblées générales et au vote des résolutions.

Tout actionnaire a le droit d'être informé sur la marche de la société et d'obtenir communication de certains documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par la loi et les présents statuts.

La propriété d'une action comporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions de l'assemblée générale. Les actionnaires sont responsables du passif social dans la limite du montant nominal des actions qu'ils possèdent.

Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelque main qu'il passe et la cession comprend tous les dividendes échus et non payés et à échoir, ainsi éventuellement, que la part dans les fonds de réserves.

Les héritiers, ayant droit ou créanciers, d'un actionnaire ne peuvent requérir l'apposition des scellés sur les biens de la société, en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'assemblée générale.

Article 36 - Représentation des actionnaires et vote par correspondance

I - Représentation des actionnaires

Un actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire ou par son conjoint. Tout actionnaire peut recevoir les pouvoirs émis par d'autres actionnaires en vue d'être représentés à une assemblée sans autres limites que celles résultant des dispositions légales fixant le nombre maximal des voix dont peut disposer une même personne tant en son nom personnel que comme mandataire.

La procuration donnée pour se faire représenter à une assemblée par un actionnaire est signée par celui-ci et indique ses noms, prénom usuel et domicile. Elle peut désigner nommément un mandataire, qui n'a pas la faculté de se substituer une autre personne.

Le mandat est donné pour une seule assemblée. Il peut cependant être donné pour deux assemblées, l'une ordinaire, l'autre extraordinaire, tenues le même jour ou dans un délai de quinze jours.

Le mandat donné pour une assemblée vaut pour les assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour.

La formule de procuration informe l'actionnaire de manière très apparente que, s'il en est fait retour à la société ou à l'une des personnes habilitées par elle à recueillir les procurations sans indication de mandataire, il sera émis en son nom un vote favorable à l'adoption des projets de résolution présentés ou agréés par le conseil d'administration et un vote défavorable à l'adoption de tous autres projets de résolution.

Pour émettre tout autre vote, l'actionnaire doit faire choix d'un mandataire qui accepte de voter dans le sens indiqué par son mandant.

Toute formule de procuration adressée aux actionnaires doit être accompagnée des documents prévus à l'article 133 du décret du 23 mars 1967.

II - Vote par correspondance

À compter de la convocation de l'assemblée, un formulaire de vote par correspondance et ses annexes sont remis ou adressés aux frais de la société, à tout autre actionnaire qui en fait la demande par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. La société doit faire droit à toute demande déposée ou reçue au siège social au plus tard six jours avant la date de réunion. Le formulaire de vote par correspondance doit comporter certaines indications fixées par les articles 131-2 et suivants du décret du 23 mars 1967. Il doit informer l'actionnaire de manière très apparente que toute abstention exprimée dans le formulaire ou résultant de l'absence d'indication de vote sera assimilée à un vote défavorable à l'adoption de la résolution.

Le formulaire peut, le cas échéant, figurer sur le même document que la formule de procuration. Dans ce cas, ce sont les dispositions de l'article 131-4 du décret du 23 mars 1967 qui sont applicables.

Sont annexés au formulaire de vote par correspondance les documents prévus à l'article 131-2 du décret susvisé. Le formulaire de vote par correspondance adressé à la société pour une assemblée vaut pour les assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour.

Les formulaires de vote par correspondance doivent être reçus par la société trois jours avant la réunion. En cas de retour de la formule de procuration et du formulaire de vote par correspondance, la formule de procuration est prise en considération sous réserve des votes exprimés dans le formulaire de vote par correspondance.

Article 37 - Feuille de présence à l'assemblée

Il est tenu une feuille de présence aux assemblées d'actionnaires qui contient toutes les mentions exigées par les textes réglementaires. Le bureau de l'assemblée peut annexer à la feuille de présence la procuration ou le formulaire de vote par correspondance portant les nom, prénom usuel et domicile de chaque actionnaire mandant ou votant par correspondance, le nombre d'actions dont il est titulaire et le nombre de voix attaché à ces actions. Dans ce cas, le bureau de l'assemblée indique le nombre des pouvoirs et des formulaires de vote par correspondance annexés à ladite feuille ainsi que le nombre des actions et des droits de vote correspondant aux procurations et formulaires. Les pouvoirs et les formulaires de vote par correspondance devront être communiqués en même temps et dans les mêmes conditions que la feuille de présence.

La feuille de présence, dûment émargée par les actionnaires présents et les mandataires, est certifiée exacte par le bureau de l'assemblée.

Article 39 - Droit de vote

Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix.

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Le droit de vote double prévu aux alinéas ci-dessus est réservé aux actionnaires de nationalité française et à ceux ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double. Néanmoins le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas les délais prévus à l'article 175 de la loi du 24 juillet 1966.

La fusion de la société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la société absorbante, si les statuts de celle-ci l'ont institué. »

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées au point 7 recevront votre agrément, et que vous voudrez bien donner à votre conseil quitus de sa gestion, pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 ainsi qu'au commissaire aux comptes pour l'accomplissement de sa mission.

Monsieur Maurice CAILLÉ
Président du Conseil d'Administration

ETATS FINANCIERS SOCIAUX

AU 31 DECEMBRE 2020

T +33 (0)4 92 19 48 00 • contact@soditech.com

Siège social : 5 rue des Allumettes • 13090 Aix-en-Provence • France

Établissement principal : 1 bis allée des Gabians • 06150 Cannes La Bocca • France

Établissement secondaire : 16, avenue de l'Europe • 31520 Ramonville Saint Agne • France

S.A. au capital de 124.014 € • RCS Aix-en-Provence 403 798 168 • APE 7112B • TVA intracommunautaire : FR 25 403 798 168

1 COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

BILAN (en €)				31/12/2020	31/12/2019
ACTIF	Notes	Brut	Amortissements Provisions	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE					
Concessions, brevets et droits similaires		112.381	99.325	13.056	23.923
Fonds commercial	1	2.126.497	787.845	1.338.652	1.338.652
Autres immobilisations incorporelles		-	-	-	-
Immobilisations incorporelles		2.238.878	887.170	1.461.708	1.362.575
Constructions		-	-	-	-
Installations techniques, matériel et ouvrage industriels		176.525	51.994	124.531	45.140
Autres immobilisations corporelles		757.740	466.379	291.361	288.042
Immobilisations en cours		-	-	-	54.767
Immobilisations corporelles		934.265	518.373	415.892	387.949
Avance et acomptes		-	-	-	-
Autres participations	2	1.166.267	1.011.495	154.772	284.810
Créances rattachées à des participations		-	-	-	-
Autres titres immobilisés		-	-	-	-
Prêts		-	-	-	1.714
Autres immobilisations financières		224.214	-	224.214	197.941
Immobilisations financières		1.390.481	1.011.495	378.986	484.465
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		4.563.623	2.417.038	2.146.586	2.234.989
ACTIF CIRCULANT					
Matières premières, approvisionnements	3	422.095	-	422.095	319.910
En cours de production de biens		-	-	-	-
En cours de production de services		425.166	-	425.166	278.865
Marchandises		-	-	-	-
Avances et acomptes versés sur commandes		-	-	-	-
Stocks et en-cours		847.261	-	847.261	598.775
Clients et comptes rattachés	4	232.887	81.095	151.792	121.171
Autres créances	5	841.285	332.934	508.350	301.510
Créances		1.074.172	414.029	660.142	422.681
Disponibilités		998.830	-	998.830	269.853
Charges constatées d'avance		59.764	-	59.764	14.649
TOTAL ACTIF CIRCULANT		2.980.026	414.030	2.565.996	1.305.958
Ecart de conversion actif		-	-	-	-
TOTAL ACTIF		7.543.649	2.831.068	4.712.581	3.540.947

PASSIF	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Capital social ou individuel (Dont versé : 124.014)		124.014	124.014
Prime d'émission, de fusion, d'apport		-	-
Réserve légale		12.401	12.401
Réserves statutaires ou contractuelles		-	-
Réserves réglementées		-	-
Autres réserves		245.797	245.797
Report à nouveau		1.158.827	1.064.999
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		56.681	93.828
Subventions d'investissement		133.333	-
Provisions réglementées		-	-
CAPITAUX PROPRES	6	1.731.054	1.541.040
Produit des émissions de titres participatifs		-	-
Avances conditionnées		-	-
AUTRES FONDS PROPRES		-	-
Provisions pour risques		36.319	39.992
Provisions pour charges		-	-
PROVISIONS		36.319	39.992
Emprunts obligataires convertibles		-	-
Autres emprunts obligataires		-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	7	1.798.214	641.471
Concours bancaires courants		622	23
Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs)		162.387	69.516
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8	279.967	326.680
Dettes fiscales et sociales	9	627.922	791.424
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		-	10.000
Autres dettes		12.357	3.225
Comptes de régularisation		-	-
DETTES		2.881.469	1.842.339
Produits constatés d'avance		63.739	117.576
Écarts de conversion passif		-	-
TOTAL PASSIF		4.712.581	3.540.947

COMPTE DE RESULTAT (en €)	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Vente de marchandises		-	-
Production vendue de Biens		3.211.342	3.401.926
Production vendue de Services		808.173	853.042
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	10	4.019.515	4.254.968
Production stockée		146.301	73.685
Production immobilisée		22.957	54.767
Subventions d'exploitation		-	-
Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges		11.468	281.156
Autres produits		100.819	80.543
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION		4.301.060	4.745.118
Achat de marchandises		-	-
Achat de matières premières et d'autres approvisionnements		356.053	425.607
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)		(102.185)	74.574
Autres achats et charges externes	11	1.100.579	1.108.741
Impôts, taxes et versements assimilés	12	70.106	83.522
Salaires et traitements	13	1.918.056	2.070.194
Charges sociales	13	794.662	770.002
Dotations aux amortissements et dépréciations :			
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		92.630	88.495
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		-	-
Dotations aux provisions :			
Pour risques et charges : dotations aux provisions		-	39.992
Autres charges		44.631	82.982
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION		4.274.532	4.744.111
RESULTAT D'EXPLOITATION		26.527	1.007
Produits financiers		-	47.450
Charges financières		161.062	153.575
RESULTAT FINANCIER	14	(161.062)	(106.124)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		(134.534)	(105.117)
Produits exceptionnels		218.974	23.711
Charges exceptionnelles		325.126	14.295
RESULTAT EXCEPTIONNEL	15	(106.152)	9.416
Impôts sur les bénéfices	16	(297.367)	(189.529)
TOTAL DES PRODUITS		4.520.034	4.816.280
TOTAL DES CHARGES		4.463.353	4.722.452
BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		56.681	93.828

2 ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 4.712.581 € et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 4.019.515 € dégageant un bénéfice de 56.681 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 ;

Les notes et tableaux présentés, ci-après, font partie intégrante des comptes annuels

2.1 Faits caractéristiques de l'exercice

L'exercice a été marqué par la crise sanitaire COVID-19 qui a entraîné un fort ralentissement de l'activité et un retard de facturation qui a partiellement pu être rattrapé sur le dernier trimestre.

Pendant le 1^{er} confinement, les équipes des services « administratif » et « bureau d'étude » ont continué leurs activités en télétravail.

La société n'a pas eu recours à l'activité partielle pour les salariés titulaires d'un contrat de travail antérieur au 16 mars 2020. Le recours à l'activité partielle n'a concerné qu'un salarié sur le mois d'avril 2020.

La société n'a effectué aucune demande d'aide au titre de la crise sanitaire.

La société a obtenu du CIC un prêt garanti par l'état de 1.000.000€ et les échéances de mars à septembre des prêts en cours ont fait l'objet d'un report en fin de crédit.

2.2 Événements significatifs postérieurs à la clôture

Conformément aux dispositions de l'article L 832-1 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2020 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

Les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de la clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation.

Le Conseil d'administration du 5 février 2021 a décidé la dissolution de la filiale SATAC dans les conditions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil.

2.3 Règles et méthodes comptables

2.3.1 Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2014, tel que mis à jour dans sa version consolidée au 9 janvier 2019.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les immobilisations corporelles et incorporelles ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Les informations suivantes sont données :

- Les immobilisations sont amorties en linéaire :
 - sur 3 à 5 ans pour les frais de brevet, de création de site internet, de frais de développement ;
 - sur 3 à 5 ans pour l'équipement et le matériel de bureau ;
 - sur 4 ans pour le matériel de transport ;
 - sur 10 ans pour les agencements et les installations.
- Les stocks inscrits au bilan sont comptabilisés au plus faible du coût de revient et de la valeur nette de réalisation. Le coût de revient est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré. Les stocks obsolètes sont dépréciés à 100 %.
- Valorisation des encours : les travaux en cours correspondent aux coûts de main d'œuvre, calculés au prorata du temps passé sur les affaires concernées ainsi qu'aux coûts des achats et frais réalisés sur les affaires non achevées au 31 décembre 2020.
- Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale et dépréciées en cas d'incertitude sur leur recouvrement.
- Les titres de participations sont valorisés à leur valeur à la clôture de l'exercice, l'évaluation prend en considération, pour les filiales étrangères, les risques politiques et les perspectives de rentabilité. Nous apprécions les comptes courants sur les mêmes critères.

2.3.2 Dérogations

Néant.

2.3.3 Permanence des méthodes

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité d'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendances des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

2.3.4 Informations générales complémentaires

La société Soditech SA n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Ces engagements n'ont pas été provisionnés dans les comptes sociaux. Ils figurent à titre informatifs dans la note 18 des engagements hors bilan.

La société Soditech a engagé des frais de recherche et développement durant l'exercice 2020 ouvrant droit aux crédits d'impôts suivants :

- Crédit d'impôts recherche : 268.499€
- Crédit d'impôts innovation : 28.868€

2.4 Complément d'informations relatif au Bilan

2.4.1 Etat des immobilisations, amortissements et provisions, échéances des créances et dettes

Etat des immobilisations

Poste	Valeur Brute début d'exercice	Réévaluations	Acquisitions	Poste à Poste	Cessions	Valeur brute en fin d'exercice
Autres postes d'immobilisations incorporelles	2.238.878	-	-	-	-	2.238.878
Installations techniques, matériel et outillage industriel	75.466	-	46.293	54.767	-	176.525
Installations générales, agencements, aménagements divers	597.583	-	20.628	-	-	618.211
Matériel de transport	176	-	-	-	-	176
Matériel de bureau et informatique, mobilier	96.568	-	42.785	-	-	139.352
Immobilisations corporelles en cours	54.767	-	-	(54.767)	-	-
TOTAL	824.559	-	109.706	-	-	934.265
Autres participations	1.166.267	-	-	-	-	1.166.267
Prêts, autres immobilisations financières	199.655	-	26.273	(1.715)	-	224.214
TOTAL	1.365.921	-	26.273	(1.715)	-	1.390.481
TOTAL GENERAL	4.429.358	-	135.979	(1.715)	-	4.563.623

Etat des amortissements

Situation et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres postes d'immobilisations incorporelles	88.458	10.867	-	99.325
Installations techniques, matériel et outillage industriel	30.326	21.668	-	51.994
Installations générales, agencements, aménagements divers	349.048	35.563	-	384.611
Matériel de transport	95	44	-	139
Matériel de bureau et informatique, mobilier	57.141	24.488	-	81.628
TOTAL	436.610	81.763	-	518.373
TOTAL GENERAL	525.068	92.630	-	617.698

Ventilation des dotations de l'exercice

	Amortissements linéaires
Autres postes d'immobilisations incorporelles	10.867
Installations techniques, matériel et outillage industriel	21.668
Installations générales, agencements, aménagements divers	35.563
Matériel de transport	44
Matériel de bureau informatique mobilier	24.488
TOTAL	81.763
TOTAL GENERAL	92.630

Etat des provisions

Poste	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	39.992	-	3.673	-	36.319
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	39.992	-	3.673	-	36.319
Provisions pour dépréciation :					
Sur immobilisations incorporelles	787.845	-	-	-	787.845
Sur titres de participation	881.457	130.038	-	-	1.011.495
Sur stocks et encours	218.974	-	218.974	-	-
Sur comptes clients	81.095	-	-	-	81.095
Autres provisions pour dépréciation	332.934	-	-	-	332.934
TOTAL PROVISIONS POUR DEPRECIATIONS	2.302.306	130.038	218.974	-	2.213.370
TOTAL GENERAL	2.342.298	130.038	222.647	-	2.249.689
Dont dotations et reprises :					
- d'exploitation	-	-	3.673	-	-
- financières	-	130.038	-	-	-
- exceptionnelles	-	-	218.974	-	-

Etat des créances

Poste	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Autres immobilisations financières	224.214	-	224.214
Clients douteux ou litigieux	96.990	-	96.990
Autres créances clients	135.897	135.897	-
Impôt sur les bénéfices (crédit d'impôt)	297.367	297.367	-
Taxe sur la valeur ajoutée	38.406	38.406	-
Divers fiscal	1.958	1.958	-
Groupe et associés	334.391	-	334.391
Débiteurs divers	169.163	169.163	-
TOTAL GENERAL	1.298.385	642.790	655.595

Etat des dettes

Poste	Montant A 1 an au plus		De 2 à 5 ans				A plus de 5 ans
	brut	2021	2022	2023	2024	2025	
Emprunts et dettes établissements de crédit à 1 an maximum à l'origine	622	622	-	-	-	-	-
Emprunts et dettes établissements de crédit à plus de 1 an à l'origine	1.798.214	230.486	397.553	447.439	373.541	264.787	84.406
Emprunts et dettes financières divers	162.387	-	162.387	-	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	279.967	279.967	-	-	-	-	-
Personnel et comptes rattachés	152.729	152.729	-	-	-	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	344.823	344.823	-	-	-	-	-
Taxe sur la valeur ajoutée	119.250	119.250	-	-	-	-	-
Autres impôts et taxes assimilés	11.121	11.121	-	-	-	-	-
Autres dettes	12.357	12.357	-	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	63.739	63.739	-	-	-	-	-
TOTAL	2.945.209	1.215.095	559.940	447.439	373.541	264.787	84.406
Emprunt souscrit en cours d'exercice	1.250.000						
Emprunts remboursés en cours d'exercice	96.600						

2.4.2 Composition du capital social

Différentes catégories de titres	Valeur nominale en €	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	0.0500	2.480.280	-	-	2.480.280

2.4.3 Produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Clients et comptes rattachés	46.867
Autres créances	1.958
Total	48.825

2.4.4 Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	142.376
Dettes fiscales et sociales	216.085
Autres dettes	9.707
Total	368.168

2.4.5 Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation (Assurance - Entretien - Maintenance...)	59.764
Charges financières	-
Charges exceptionnelles	-
Total	59.764

Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	63.739
Produits financiers	-
Produits exceptionnels	-
Total	63.739

3 NOTES SUR LES COMPTES SOCIAUX CLOS AU 31 DECEMBRE 2020

ACTIF

Note 1 - Fonds Commercial

En application du règlement N°2015-06 de l'Autorité des normes comptables, une analyse du montant inscrit au poste fonds commercial a été menée et il a été estimé que ce montant était bien un montant résiduel en retenant par ailleurs une durée d'utilisation non limitée.

Des tests de valeur ont été réalisés par un cabinet spécialisé, qui a examiné plusieurs méthodes parmi celles applicables (Valeur d'utilité, approches par les DCF...) sur la base :

- des données 2020 correspondant aux comptes 2020 ;
- des données prévisionnelles 2021 à 2023 correspondant à des données résultant de l'estimation par la direction du résultat, en fonction du carnet de commandes pour période déjà connu à fin février 2021.
- des cash flows qui en résultent en retenant :
 - un taux d'actualisation de 11%, correspondant au coût moyen pondéré du capital (WACC) ;
 - un taux de croissance de 0%.

Les tests de sensibilité sont présentés ci-dessous (en K€) :

	9,00%	10,00%	11,00%	12,00%	13,00%
-1,00%	4.247	3.869	3.555	3.289	3.060
0,00%	4.581	4.135	3.769	3.465	3.207
1,00%	5.000	4.460	4.027	3.673	3.377

La valeur économique des capitaux propres (1.837K€) étant supérieure à la valeur de l'actif net comptable (1.731K€), il en résulterait une reprise de la dépréciation du fonds commercial pour un montant de 110K€. Il n'y a donc pas lieu de compléter la provision pour dépréciation.

Note 2 - Autres Participations

Au 31 décembre 2020, la société détient les participations suivantes :

Société	Participation (en €)	Provision (en %)	Participation (valeur nette en €)
Soditech Ltda (Brésil)	61.810	-	61.810
Bureau Etudes Technique Turra Sarl	774.457	100%	-
Sarl SATAC	330.000	72%	92.262
TOTAL	1.166.267	87%	154.072

La société bureau d'études techniques Turra a fait l'objet d'une mise en liquidation judiciaire par jugement du 20 septembre 2013, les titres ont été provisionnés à 100%.

Compte tenu des résultats de la société SATAC, Soditech a enregistré sur l'exercice une provision pour dépréciation des titres SATAC complémentaire de 130.038€ justifiés comme suit :

- 80.038€ correspondant au déficit 2020 ;
- 50.000€ correspondant à 1/3 de la situation nette à la date d'acquisition.

Liste des filiales et participations (Code du commerce Article L233-15 ; PCG Art 531-3 et 532-12)

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société
				Brute	Nette					
A. Renseignements détaillés										
- Filiales détenues à + de 50%										
- SARL SATAC	100.000	20.264	100	330.000	92.262			45.669	(80.038)	
- Filiales détenues entre 10 et 50%										
- SODITECH LTDA BRESIL	68.500	275.000	35	61.810	61.810	261.889		2.810.100	12.422	
B. Renseignements globaux										
- Filiales non reprises en A										
- Participations non reprises en A										

Note 3 - Matières Premières et Approvisionnements

Il est valorisé au 31 décembre 2020 à :

Stock (montants en €)	2020	2019
Stock de matériel aéronautique	-	218.974
Provision pour dépréciation du stock de matériel aéronautique	-	(218.974)
Stock de matériels spatiaux	422.095	394.485
Provision pour dépréciation du stock de matériels spatiaux	-	-
Valeur Nette	422.095	319.910

Le stock de matériel aéronautique étant complètement provisionné et sans utilité, il a été mis à zéro et la provision correspondante a été reprise dans les comptes au 31 décembre 2020.

Note 4 - Clients et Comptes rattachés

Les créances clients considérées comme douteuses sont provisionnées en totalité (BET TURRA).
Le poste client n'inclut pas l'encours de 936.820€ correspondant aux factures cédées au factor.

Note 5 - Autres Créances

Les autres créances se répartissent comme suit :

Autres créances (montants en €)	2020	2019
Acomptes fournisseurs	117.959	1.790
CIR	297.367	192.529
TVA sur factures non parvenues	18.571	14.601
TVA récup. sur autres biens	18.563	21.905
TVA récup. sur immobilisations	1.271	-
CVAE	1.958	-
Comptes courants sociétés du groupe	1.457	7.743
Factor (fonds de garantie)	51.204	53.948
Produits à recevoir	-	7.789
Acompte sur rémunérations	-	1.205
Divers	-	-
TOTAL	508.350	301.510

PASSIF

Note 6 - Capitaux Propres

(En K€)	Capital	Réserves	Report à nouveau	Résultat	Subventions	TOTAL CAPITAUX PROPRES
Situation au 30 juin 2019	124	258	1 065	79		1 526
Augmentation/Diminution du capital	-	-	-	-	-	-
Affectation du résultat	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	94	-	94
Autres éléments du résultat	-	-	-	-	-	-
Situation au 31 décembre 2019	124	258	1 065	94		1 541
Augmentation/Diminution du capital	-	-	-	-	-	-
Affectation du résultat	-	-	94	(94)	-	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	-
Autres éléments du résultat	-	-	-	-	-	-
Situation au 30 juin 2020	124	258	1 159			1 541
Augmentation/Diminution du capital	-	-	-	-	-	-
Affectation du résultat	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	57	-	57
Subventions d'investissement	-	-	-	-	133	133
Autres éléments du résultat	-	-	-	-	-	-
Situation au 31 décembre 2020	124	258	1 159	57	133	1 731

Le capital social, constitué de 2.480.280 actions d'une valeur nominale de 0,05€, s'élève à 124.014€.

Au cours de l'exercice, la société a procédé au rachat de 51.301 actions propres, représentant 2,07% du capital, pour un montant de 26.273€.

La société a signé une convention, assortie d'une subvention d'investissement de 294.441€, avec l'état et BPI pour un projet d'innovation. Au titre de l'exercice 2020, la société a perçu la somme de 133.333€.

Note 7 - Emprunts et Concours Bancaires

L'endettement bancaire a augmenté et s'élève à 1.798.836€ fin 2020 contre 641.471€ à la fin de l'exercice précédent.

La société a souscrit deux nouveaux emprunts d'un montant de :

- Crédit agricole : 250.000€, sans garantie, destiné au refinancement d'investissements ;
- CIC : un prêt garanti par l'état (PGE) dans le cadre de la crise sanitaire COVID 19 pour un montant de 1.000.000 €.

Note 8 - Dettes Fournisseurs

Les dettes fournisseurs s'élèvent à 279.967€ en 2020, incluant les factures non parvenues à hauteur de 142.374€.

Note 9 - Dettes Fiscales et Sociales

Le total des dettes fiscales et sociales a diminué de 21% en 2020 passant de 791.424€ à 627.922€ :

Poste (montant en €)	2020	2019
Dettes courantes		
URSSAF	86.418	174.632
Caisses de retraite	26.132	27.358
Mutuelle et prévoyance	24.468	25.056
Autres organismes sociaux	39.707	128.190
CVAE - CFE – Droits d'enregistrement	-	-
Charges diverses	97.910	97.630
Divers Personnel (Primes, intéressement et charge y afférent)	11.457	11.457
TVA	119.250	94.253
CSE	6.832	876
Congés payés, RTT et charges y afférent	204.627	224.061
DGFIP – PAS	11.121	7.911
TOTAL	627.922	791.424

PRODUITS D'EXPLOITATION

Note 10 - Chiffre d'Affaires

Reconnaissance du chiffre d'affaires : les revenus sont comptabilisés selon l'avancement des différentes affaires mesuré en fonction de la livraison des produits et des prestations de service réalisées. A la clôture de l'exercice une comparaison entre les coûts engagés et prévisionnels et la facturation réalisée et attendue est effectuée et des pertes à terminaison sont éventuellement constatées. De même ces différentes analyses permettent de déterminer les factures à établir, les produits constatés d'avance, les encours et les factures à recevoir sur les différentes affaires. Le chiffre d'affaires de la société Soditech, essentiellement réalisé en France, a diminué de 6% entre 2019 et 2020.

Produit par secteur en K€

Secteur	2020	2019	Variation 2019/2020	Pourcentage CA total
Défense / Industrie	441	431	+2%	11%
Recherche	1.607	1.820	-12%	40%
Espace	1.971	2.004	-2%	49%
Total	4.020	4.255	-6%	

CHARGES D'EXPLOITATION

Elles ont diminué et s'élèvent à 4.274.532€ en 2020 contre 4.744.111€ en 2019, elles incluent :

- Les frais de recherche, développement et innovation pour 1.039.336€ en 2020 contre 681.171€ en 2019 ;
- Les honoraires du commissaire aux comptes 41.800€ en 2020 contre 42.200€ en 2019.

Note 11 - Autres achats et charges externes

Les achats et charges externes sont stables. Ils s'élèvent à 1.100.579€ en 2020 contre 1.108.741€ en 2019.

Note 12 - Impôts, taxes et versements assimilés

Les impôts et taxes sont en diminution et s'élèvent à 70.106€ en 2020 contre 83.522€ en 2019.

Note 13 - Salaires et traitements (hors intéressement)

Le montant des salaires et traitements (provision congés payés incluse) a diminué de 7% entre 2019 et 2020.

Évolution des salaires	Effectif moyen	2020	2019	Variation en %
Non cadres	26,75	681.508	780.658	-13%
Cadres	24,75	1.236.548	1.289.536	-4%
TOTAL		1.918.056	2.070.194	-7%

Il ressort de ces éléments un résultat d'exploitation positif de 26.527€.

PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

Note 14 - Résultat financier

Le résultat financier s'élève à (161.062) € en 2020 contre (106.124) € en 2019. Il se décompose comme suit :

Résultat financier (montant en €)	2020	2019
Produits financiers		
Produits de participation	-	-
Autres produits financiers	-	3.522
Reprises sur provisions et transferts de charges	-	43.928
Gains de change	-	-
Sous-Total	-	47.450
Charges financières		
Provisions éléments financiers	130.038	107.263
Intérêts sur emprunts	5.557	6.969
Frais financiers factor	25.466	7.424
Pertes de change	-	31.918
Sous-Total	161.062	153.574
TOTAL	(161.062)	(106.124)

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

Note 15 - Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'élève à (106.152) € en 2020 contre 9.416 € en 2019. Il se décompose comme suit :

Résultat exceptionnel (montant en €)	2020	2019
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	-	10.523
Produits exceptionnels sur opérations en capital	-	13.188
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Reprises sur provisions et transferts de charges	218.974	-
Sous-Total	218.974	23.711
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	325.126	518
Charges exceptionnelles sur opération en capital		
VNC des immobilisations corporelles cédées	-	8.317
VNC des immobilisations financières	-	5.460
Sous-Total	325.126	14.295
TOTAL	(106.152)	9.416

CHARGE D'IMPÔT

Note 16 - Impôts sur les bénéfices

Après imputation du résultat fiscal de l'exercice sur les reports fiscaux antérieurs, le montant du déficit fiscal à reporter est de 9.826.807 €.

Les demandes de remboursements des crédits d'impôts recherche et innovation au titre de l'exercice 2020 s'élèvent à 297.367€.

4 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements hors bilan en K€		31/12/2020	31/12/2019
Créances cédées non échues (Factor)	17	937	591
IDR (Indemnités de retraite)	18	421	380
Nantissement, hypothèques et sûretés réelles	19	265	57
TOTAL		1.623	1.028

Note 17 – Créance cédées (factor)

L'encours des factures cédées à la société de factor et non échues au 31 décembre 2020 s'élève à 937 K€ (contre 591 K€ en 2019). La méthode retenue est le crédit immédiat du compte client lors de la cession des factures au factor.

Note 18 – IDR (Indemnité de retraite)

Compte tenu des hypothèses actuarielles présentées ci-dessous, le montant total de l'engagement au titre des indemnités de fin de carrière évalué au 31 décembre 2020 s'élève à 421 K€

Hypothèses actuarielles retenues pour le calcul des IDR	31/12/2020	31/12/2019
Taux d'actualisation	0,34%	0,77%
Age de départ à la retraite	65 ans	65 ans
Taux de progression des salaires	2,00%	2,00%
Taux de charges sociales	45,00%	45,00%
Table de mortalité	INSEE 2019	INSEE 2018
Table de turn over	Faible	Faible
Conventions collectives	Métallurgie	Métallurgie

Note 19 - Dettes garanties par des sûretés réelles

Un nantissement du fonds de commerce a été inscrit au profit de la BNP au titre d'un emprunt de 100K€ dont le capital restant dû s'élève à 43K€ au 31 décembre 2020.

Un nantissement des parts sociales de la société SATAC et un nantissement du compte à terme de 150K€ ont été inscrits au profit du CIC au titre de l'emprunt de 300K€ dont le capital restant dû s'élève à 222K€ au 31 décembre 2020.

Note 20 - Crédit-bail

Nature	Terrains	Constructions	Installations Matériel Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine	-	-	110.937		110.937
Redevances payées					
- cumuls exercices antérieurs			56.212		56.212
- exercice			22.485		22.485
Total	-	-	78.697		78.697
Redevances à payer					
- à un an au plus	-	-	22.485	-	22.485
- entre 1 et 5 ans	-	-	11.242	-	11.242
Total	-	-	33.727	-	33.727
Valeur résiduelle					
- à un an au plus	-	-	-	-	-
- entre 1 et 5 ans	-	-	1.109	-	1.109
Total	-	-	1.109	-	1.109

Note 21 - Engagements locatifs en € (au sens de la norme IFRS 16)

Objet	Echéance du contrat	Nombre de mois résiduels	Loyer mensuel	Engagement total
Copieur	01/07/23	30	105	3.150
Copieur	01/06/21	5	120	600
Copieurs	31/05/25	53	210	11.130
Licence logiciel	30/06/22	18	2.415	43.462
Véhicule	30/06/21	6	309	1.854
Véhicule	30/06/21	6	232	1.392
Véhicule	30/09/21	9	210	1.890
Véhicule	30/10/21	10	358	3.580
Bail commercial	28/02/29	98	15.903	1.558.500
Total			19.862	1.625.558

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

AU 31 DECEMBRE 2020

T +33 (0)4 92 19 48 00 • contact@soditech.com

Siège social : 5 rue des Allumettes • 13090 Aix-en-Provence • France

Établissement principal : 1 bis allée des Gabians • 06150 Cannes La Bocca • France

Établissement secondaire : 16, avenue de l'Europe • 31520 Ramonville Saint Agne • France

S.A. au capital de 124.014 € • RCS Aix-en-Provence 403 798 168 • APE 7112B • TVA intracommunautaire : FR 25 403 798 168

Florine Le Belleguy

*Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale
de Versailles et du Centre
14 rue de Mantes, Bât C, Le Charlebourg
92700 – Colombes*

SODITECH SA
5, rue des allumettes – 13100 – AIX EN PROVENCE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'Assemblée Générale de la société SODITECH SA

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SODITECH relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 2 avril 2021 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel de l'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.



Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « responsabilité du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement UE n° 537/2014.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L 823-9 et R 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon, notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation du fonds de commerce

Risques identifiés :

La société a comptabilisé à son actif un fonds de commerce d'une valeur brute de 2.126 K€ à l'occasion de l'opération de transmission universelle de patrimoine réalisée en 2008 entre Soditech et la société Nouvelle IRGE et a comptabilisé en 2013 une dépréciation de 788 K€, ramenant sa valeur nette comptable à 1.338 K€. La société considère que le fonds de commerce n'a pas de durée limitée et donc procède à un test de valeur tous les ans. L'estimation de cette valeur, qui représente 28 % de l'actif repose très largement sur le jugement de la direction, notamment, dans la détermination des flux de trésorerie et du taux d'actualisation. Nous avons donc considéré l'évaluation du fonds de commerce comme un point clé de l'audit.

2

Notre réponse :

Nous avons examiné la conformité de la méthodologie appliquée par la société aux normes comptables en vigueur. La société ayant fait appel à un expert, nous avons évalué les travaux effectués et avons notamment apprécié le caractère raisonnable des projections de flux de trésorerie par rapport au contexte économique dans lequel opère la société.

Les tests de valeur établis par un cabinet indépendant concluent qu'il n'y a pas lieu à compléter la provision pour dépréciation du fonds de commerce.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces



informations, toutefois nous attirons votre attention, sur le fait, que la rémunération versée au titre du contrat de travail de Madame CAILLE n'a pas été mentionnée.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assuré que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Conformément au III de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF, la direction de votre société nous a informés de sa décision de reporter l'application du format d'information électronique unique tel que défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021 ; En conséquence, le présent rapport ne comporte pas de conclusion sur le respect de ce format dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier.

Désignation du commissaire aux comptes

Nous avons été renommés commissaire aux comptes titulaire de la société SODITECH par l'Assemblée générale de juin 2018.

Au 31 décembre 2020, nous étions dans la 6^{ème} année de notre mission sans interruption et donc 6 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives que celles-ci proviennent de fraudes ou résultant d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration le 2 avril 2021.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier.

Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Colombes, le 27 avril 2021



Florine Le Belleguy
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

Florine Le Belleguy

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale
de Versailles et du Centre
14 rue de Mantes, Bât C, Le Charlebourg
92700 – Colombes

SODITECH SA
5, rue des allumettes – 13100 – AIX EN PROVENCE

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées **Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020**

A l'Assemblée Générale de la société SODITECH

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.



CONVENTIONS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions non autorisées préalablement mais autorisées postérieurement

En application des articles L.225-42 du code de commerce, nous vous signalons que la convention suivante n'a pas fait l'objet d'une autorisation préalable par votre conseil d'administration

Convention de rémunération des mandataires sociaux

Administrateur concerné : Madame Madenn CAILLE, Directeur Général de SODITECH SA.

La rémunération brute mensuelle attribuée à Madame CAILLE Madenn, au titre de son contrat de travail en qualité de directeur commercial, a été modifiée et s'établit à 15.000 € à compter du 1^{er} mai 2020. Cette augmentation constitue une modification substantielle de son contrat de travail.

Nous vous précisons que, lors de sa réunion du 18 septembre 2020, votre conseil d'administration a décidé d'autoriser a posteriori cette convention, mais cette autorisation ne comporte pas les motifs justifiant de l'intérêt de cette convention pour la société prévue par l'article L.225-38 du code de commerce.

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R.225-30 du code de Commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention de compte-courant avec la société SODITECH LTDA (Brésil).

Administrateur concerné :

- Mr Maurice CAILLE, Président du Conseil d'Administration de SODITECH SA, gérant et actionnaire de la SRL SODITECH LTDA.

Au 31 décembre 2020, la SA SODITECH a consenti une avance en compte courant à sa filiale Brésilienne pour un montant de 261.889,09 €. Le montant est identique à celui du 31 décembre 2019 Les intérêts n'ont pas été comptabilisés au titre de 2020

Fait à Colombes, le 27 avril 2021



Florine Le Belleguy

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

Florine Le Belleguy

*Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale
de Versailles et du Centre*

14 rue de Mantes, Bât C, Le Charlebourg
92700 – Colombes

**SODITECH SA
5, rue des allumettes
13100 AIX EN PROVENCE
Exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020**

Attestation du commissaire aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

A l'Assemblée Générale de la société SODITECH SA

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 4° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre directeur général, Mme Madenn CAILLE. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2020. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020.



Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à 441.686 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du code de commerce.

Fait à Colombes, le 27 avril 2021

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Le Belleguy', with a large, stylized flourish above it.

Florine Le Belleguy
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

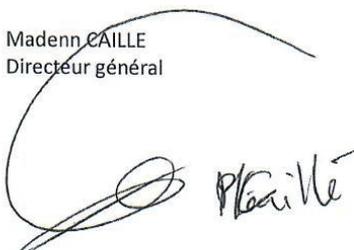
**ATTESTATION ETABLIE CONFORMEMENT A
L'ARTICLE L.225-115-4° DU CODE DE COMMERCE**

EXERCICE DU 1er JANVIER AU 31 DECEMBRE 2020

Le montant global, certifié par le Commissaire aux comptes, des rémunérations (directes et indirectes) versées aux cinq personnes les mieux rémunérées s'élève à 441.686€ (Quatre cent quarante et un mille six cent quatre-vingt-six euros).

Fait à Aix en Provence,
Le 9 mars 2021.

Madenn CAILLE
Directeur général



Florine Le Belleguy

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale
de Versailles et du Centre
14 rue de Mantes, Bât C, Le Charlebourg
92700 – Colombes

SODITECH SA

5, rue des allumettes – 13100 – AIX EN PROVENCE

Rapport du commissaire aux comptes sur la réduction du capital
Assemblée générale du 4 juin 2021

A l'Assemblée Générale de la société SODITECH

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L.22-10-62 du code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre assemblée vous propose de lui déléguer pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de 24 mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Fait à Colombes, le 27 avril 2021



Florine Le Belleguy
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre